



SEANCE du 21 juin 2019

Présents :

Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr BOLLAND, Blegny - ~~Mr DEWEZ, Dalhem~~ - Mme BONNI, ~~Dison~~ - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr HALIN, Olne - ~~Mr GODIN, Pepinster~~ - Mme STASSEN, Plombières - Mr HOUET, Soumagne - Mme DELETTRE, Spa - ~~Mr DELVAUX, Sprimont~~ - Mr DERU, Theux - ~~Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont~~ - ~~Mr BELTRAN, Trooz~~ - Mme TARNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

Excusé(s) : Madame BONNI et Messieurs GODIN, DELVAUX, DEMONCEAU et BELTRAN

Madame Pascale DELTOUR, Comptable spéciale de la Zone, présentera le compte 2018 ainsi que les modifications budgétaires 2019.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du PV du 17 mai 2019

Le conseil approuve le procès-verbal de la séance du conseil du 17 mai 2019.

Madame TARNION entre en séance.

2. Compte 2018 – Arrêt

La Comptable spéciale présente son rapport.

Le Conseil arrête les comptes annuels de la Zone pour l'exercice 2018 et approuve le report des crédits et engagements tels que proposés dans le formulaire T3 définitif.

3. Budget 2019 – Modification budgétaire N°1 – Services ordinaire et extraordinaire

La Comptable spéciale présente son rapport.

Monsieur Bolland estime que les organes intermédiaires n'ont pas à réaliser des provisions mais votera malgré tout « pour ».

Le Conseil arrête les modifications budgétaires N°1 ordinaire (total 18.337.525,58 €) et N°1 extraordinaire (total 4.118.659,59 €) du budget 2019, à 12 voix pour et une abstention (Olne). En effet, Monsieur Halin précise que, compte tenu du fait que les dotations communales vont augmenter dans les années futures, il s'abstient pour ce vote.

4. Tarif Prévention – Harmonisation

Le Conseil valide le projet de nouvelle tarification « Prévention ».

Une remarque est apportée par le Commandant. En effet, les réunions s d'avant-projet seront bien facturées mais le montant sera déduit de la facture finale.

Il précise que les réunions de sécurité sont payantes à l'exception de celles organisées par les communes.

Le tarif sera mis en application dès lors qu'une autre zone aura fait valider celui-ci par son Conseil ou son CA.

5. Marché public – Acquisition d'ambulances – CSC et fixation des conditions de marché

Le Conseil fixe les conditions de marché par appel d'offres général avec publicité européenne et approuve le cahier spécial des charges tel que proposé.

6. Convention IGN – Approbation

Le Conseil accepte la Convention avec l'Institut Géographique National.

Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

Corinne LIEGEOIS,

Secrétaire

Jean-Luc NIX,

Président

Nix.